



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21/02/2014

CHAMBRE D'APPEL FFBB

APPEL ASVEL – MATCH COUPE DE FRANCE ELAN CHALON / ASVEL (16^e)

RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

La Chambre d'Appel de la FFBB, réunie le 20 février 2014, a examiné l'appel de l'ASVEL contre la décision de la Commission Fédérale des Officiels de donner à rejouer la rencontre du 16^e de finale de la Coupe de France de basketball, du 28 janvier 2014, opposant l'ES Chalon à l'ASVEL Basket, terminée sur le score de 77 à 76 en faveur de l'ASVEL.

La Chambre d'Appel a estimé que les rapports des arbitres établissaient clairement et de façon concordante qu'il ne restait plus de temps à jouer lorsque le panier a été marqué.

Elle a également considéré que la preuve n'était pas rapportée d'un décalage entre le moment où le ballon avait complètement traversé le filet et l'arrêt du chronomètre.

En conséquence, la Chambre d'Appel a annulé la décision de la CFO et validé le résultat obtenu sur le terrain.

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75626 Paris Cedex 13 (FRANCE)

presse@ffbb.com - Fax : +33 (0)1.53.94.26.85 - www.ffbb.com

facebook.com/ffbasketball - twitter.com/ffbasketball - dailymotion.com/ffbb - youtube.com/francebasketball